

Taux de faible poids à la naissance à l'hôpital*	
Définition	Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse[†] dont le poids à la naissance est inférieur à 2 500 grammes, exprimé en proportion du nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse.
Numérateur[‡]	Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse dont le poids à la naissance est inférieur à 2 500 grammes. <u>Critère d'inclusion :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier de nouveau-né dans lequel le poids du patient < 2 500 grammes.
Dénominateur	Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse dont le poids à la naissance est valide. <u>Critère d'inclusion :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier de nouveau-né dans lequel le poids du patient ≠ 0000, 0001, vide ou ZZZZ.
Taux de naissances prématurées à l'hôpital*	
Définition	Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse[†] classés comme prématurés (avant terme, légèrement prématurés, prématurés modérés ou très prématurés), exprimé en proportion du nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse.
Numérateur[‡]	Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse classés comme prématurés (avant terme, légèrement prématurés, prématurés modérés ou très prématurés). <u>Critères d'inclusion :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Avant terme : Dossier de nouveau-né dans lequel l'âge gestationnel < 37 semaines. • Légèrement prématuré : Dossier de nouveau-né dans lequel l'âge gestationnel se situe entre 34 et 36 semaines inclusivement. • Prématuré modéré : Dossier de nouveau-né dans lequel l'âge gestationnel se situe entre 32 et 33 semaines inclusivement. • Très prématuré : Dossier de nouveau-né dans lequel l'âge gestationnel < 32 semaines.
Dénominateur	Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse dont l'âge gestationnel est valide. <u>Critère d'inclusion :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier de nouveau-né dans lequel l'âge gestationnel ≠ vide, 99 ou ZZ.
Taux de naissances à l'hôpital de nouveau-nés petits pour l'âge gestationnel*	
Définition	Nombre de nouveau-nés uniques dans la population d'analyse[†] classés comme petits pour l'âge gestationnel, exprimé en proportion du nombre de nouveau-nés uniques dans la population d'analyse.
Numérateur[‡]	Nombre de nouveau-nés uniques dans la population d'analyse classés comme petits pour l'âge gestationnel. <u>Critère d'inclusion :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier de nouveau-né dans lequel le poids du patient < 10^e percentile propre à cet âge gestationnel et à ce sexe (consulter les tableaux des percentiles standard de Kramer et coll., 2001[§]).
Dénominateur	Nombre de nouveau-nés uniques dans la population d'analyse dont le poids à la naissance, l'âge gestationnel et le sexe sont valides. <u>Critères d'inclusion :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Naissance unique : Dossier de nouveau-né dont le code du diagnostic de la CIM-10-CA ** est Z38.0, peu importe sa position. • Dossier de nouveau-né dans lequel le poids du patient ≠ 0000, 0001, vide ou ZZZZ. • Dossier de nouveau-né dans lequel l'âge gestationnel ≠ vide, 99 ou ZZ. • Dossier de nouveau-né dans lequel l'âge gestationnel se situe entre 22 et 43 semaines inclusivement. • Code de sexe = F ou M.

Remarques

* Les résultats sont fondés sur le lieu de résidence de la patiente, lequel peut différer du lieu d'hospitalisation.

† La population d'analyse a été définie précisément pour ce rapport. Reportez-vous à la page 9 pour obtenir des précisions.

‡ Le numérateur est un sous-ensemble du dénominateur.

§ Michael S. Kramer et coll., A New and Improved Population-based Canadian Reference for Birth Weight for Gestational Age, *Pediatrics* (en ligne), vol. 108, n° 2 (2001), p. 35. Internet : <<http://www.pediatrics.org/cgi/content/full/108/2/e35>>.

** Les codes de la CIM-10-CA et de la CCI sont ceux des versions de 2003 et 2006, sauf indication contraire.

Taux de naissances prématurées à l'hôpital selon le facteur sélectionné*	
Définition	Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse[†] classés comme prématurés et regroupés selon le facteur sélectionné, exprimé en proportion du nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse regroupés selon le facteur sélectionné.
Numérateur[‡]	Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse classés comme prématurés, regroupés selon le facteur sélectionné. <u>Critères d'inclusion :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier de nouveau-né lié ou attribué au dossier de la mère avec le facteur sélectionné en question. • Dossier de nouveau-né dans lequel l'âge gestationnel < 37 semaines.
Dénominateur	Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse dont l'âge gestationnel est valide et regroupés selon le facteur sélectionné. <u>Critères d'inclusion :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier de nouveau-né lié ou attribué au dossier de la mère avec le facteur sélectionné en question. • Dossier de nouveau-né dans lequel l'âge gestationnel ≠ vide, 99 ou ZZ.
Taux de naissances à l'hôpital de nouveau-nés petits pour l'âge gestationnel selon le facteur sélectionné*	
Définition	Nombre de nouveau-nés uniques dans la population d'analyse[†] classés comme petits pour l'âge gestationnel et regroupés selon le facteur sélectionné, exprimé en proportion du nombre de nouveau-nés uniques dans la population d'analyse regroupés selon le facteur sélectionné.
Numérateur[‡]	Nombre de nouveau-nés uniques dans la population d'analyse classés comme petits pour l'âge gestationnel et regroupés selon le facteur sélectionné. <u>Critères d'inclusion :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier de nouveau-né lié ou attribué au dossier de la mère avec le facteur sélectionné en question. • Dossier de nouveau-né dans lequel le poids du patient < 10^e percentile propre à cet âge gestationnel et à ce sexe (consulter les tableaux des percentiles standard de Kramer et coll., 2001[§]).
Dénominateur	Nombre de nouveau-nés uniques dans la population d'analyse dont le poids à la naissance, l'âge gestationnel et le sexe sont valides, regroupés selon le facteur sélectionné. <u>Critères d'inclusion :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier de nouveau-né lié ou attribué au dossier de la mère avec le facteur sélectionné en question. • Naissance unique : Dossier de nouveau-né dont le code du diagnostic de la CIM-10-CA** est Z38.0, peu importe sa position. • Dossier de nouveau-né dans lequel le poids du patient ≠ 0000, 0001, vide ou ZZZZ. • Dossier de nouveau-né dans lequel l'âge gestationnel ≠ vide, 99 ou ZZ. • Dossier de nouveau-né dans lequel l'âge gestationnel se situe entre 22 et 43 semaines inclusivement. • Code de sexe = F ou M.

Remarques

* Les résultats sont fondés sur le lieu de résidence de la patiente, lequel peut différer du lieu d'hospitalisation.

† La population d'analyse a été définie précisément pour ce rapport. Reportez-vous à la page 9 pour obtenir des précisions.

‡ Le numérateur est un sous-ensemble du dénominateur.

§ Michael S. Kramer et coll., A New and Improved Population-based Canadian Reference for Birth Weight for Gestational Age, *Pediatrics* (en ligne), vol. 108, n° 2 (2001), p. 35. Internet : <<http://www.pediatrics.org/cgi/content/full/108/2/e35>>.

** Les codes de la CIM-10-CA et de la CCI sont ceux des versions de 2003 et 2006, sauf indication contraire.

Proportion de naissances à l'hôpital selon le quintile de revenu du quartier*	
Définition	Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse[†] regroupés selon le quintile de revenu du quartier de résidence de la mère, exprimé en proportion du nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse.
Numérateur[‡]	Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse regroupés selon le quintile de revenu du quartier de résidence de la mère. <u>Critères d'inclusion :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Quintile 1 : Dossier de nouveau-né lié au QAIPPE[§] attribué dans le dossier de la mère = 1. • Quintile 2 : Dossier de nouveau-né lié au QAIPPE[§] attribué dans le dossier de la mère = 2. • Quintile 3 : Dossier de nouveau-né lié au QAIPPE[§] attribué dans le dossier de la mère = 3. • Quintile 4 : Dossier de nouveau-né lié au QAIPPE[§] attribué dans le dossier de la mère = 4. • Quintile 5 : Dossier de nouveau-né lié au QAIPPE[§] attribué dans le dossier de la mère = 5.
Dénominateur	Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse dont l'âge gestationnel est valide et dont un quintile de revenu du quartier a été attribué à la mère. <u>Critères d'inclusion :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier de nouveau-né dans lequel l'âge gestationnel ≠ vide, 99 ou ZZ. • Dossier de nouveau-né lié au QAIPPE[§] attribué dans le dossier de la mère ≠ vide, invalide ou 9.
Proportion de naissances à l'hôpital selon le lieu de résidence en milieu urbain ou rural*	
Définition	Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse[†] regroupés selon l'appartenance à la population urbaine ou rurale du lieu de résidence de la mère, exprimé en proportion du nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse.
Numérateur[‡]	Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse regroupés selon l'appartenance à la population urbaine ou rurale du lieu de résidence de la mère. <u>Critères d'inclusion :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Population urbaine : Dossier de nouveau-né lié au code CSS[§] attribué dans le dossier de la mère = 1, 2 ou 3. • Population rurale : Dossier de nouveau-né lié au code CSS[§] attribué dans le dossier de la mère = 4, 5, 6, 7, 8 ou 9.
Dénominateur	Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse dont l'âge gestationnel est valide et dont la mère s'est vu attribuer un lieu de résidence rural ou urbain. <u>Critères d'inclusion :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier de nouveau-né dont l'âge gestationnel sur l'abrégié du nouveau-né ≠ vide, 99 ou ZZ. • Dossier de nouveau-né lié au code CSS[§] attribué dans le dossier de la mère ≠ vide, invalide.

Remarques

* Les résultats sont fondés sur le lieu de résidence de la patiente, lequel peut différer du lieu d'hospitalisation.

† La population d'analyse a été définie précisément pour ce rapport. Reportez-vous à la page 9 pour obtenir des précisions.

‡ Le numérateur est un sous-ensemble du dénominateur.

§ Les éléments de données QAIPPE (Quintile de revenu du quartier par personne) et code CSS (Classification des secteurs statistiques) sont dérivés de la base de données Fichier de conversion des codes postaux plus (FCCP+) et liés à l'élément de données Code postal de l'abrégié de la mère dans la Base de données sur les congés des patients.

Proportion de naissances à l'hôpital selon l'âge maternel*	
Définition	Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse[†] regroupés selon le groupe d'âge de la mère (< 20, 20-34, 35+), exprimé en proportion du nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse.
Numérateur[‡]	<p>Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse regroupés selon le groupe d'âge de la mère (< 20, 20-34, 35+).</p> <p><u>Critères d'inclusion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • < 20 ans : Dossier de nouveau-né lié au dossier de la mère dans lequel les unités d'âge de la patiente < 20 et le code d'âge de la patiente = Y (années) ou E (estimation). • 20 à 34 ans : Dossier de nouveau-né lié au dossier de la mère dans lequel les unités d'âge de la patiente ≥ 20 et < 35 et le code d'âge de la patiente = Y (années) ou E (estimation). • 35 ans et plus : Dossier de nouveau-né lié au dossier de la mère dans lequel les unités d'âge de la patiente ≥ 35 et le code d'âge de la patiente = Y (années) ou E (estimation).
Dénominateur	<p>Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse dont l'âge gestationnel est valide et dont l'âge de la mère est valide.</p> <p><u>Critères d'inclusion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier de nouveau-né lié au dossier de la mère dont l'âge gestationnel de l'abrégé du nouveau-né ≠ vide, 99 ou ZZ. • Dossier de nouveau-né lié au dossier de la mère dont les unités d'âge de la patiente de l'abrégé de la mère ≠ vide, 99 ou ZZ. • Dossier de nouveau-né lié au dossier de la mère dont le code d'âge de la patiente = Y (années) ou E (estimé).
Proportion de naissances à l'hôpital selon la catégorie de naissances multiples*	
Définition	Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse[†] regroupés selon la catégorie de naissances multiples (naissance unique, toute naissance multiple, jumeaux, triplés ou multiple plus élevé), exprimé en proportion des nouveau-nés dans la population d'analyse.
Numérateur[‡]	<p>Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse regroupés selon la catégorie de naissances multiples.</p> <p><u>Critères d'inclusion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Naissance unique : Dossier de nouveau-né dont le code du diagnostic de la CIM-10-CA[§] = Z38.0, peu importe sa position. • Toute naissance multiple : Dossier de nouveau-né dont le code du diagnostic de la CIM-10-CA[§] = Z38.3 ou Z38.6, peu importe sa position. • Jumeaux : Dossier de nouveau-né dont le code du diagnostic de la CIM-10-CA[§] = Z38.3, peu importe sa position. • Triplés ou multiple plus élevé : Dossier de nouveau-né dont le code du diagnostic de la CIM-10-CA[§] = Z38.60 à Z38.67, peu importe sa position.
Dénominateur	<p>Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse dont l'âge gestationnel et la catégorie de naissances multiples sont valides.</p> <p><u>Critères d'inclusion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier de nouveau-né dont l'âge gestationnel ≠ vide, 99 ou ZZ. • Dossier de nouveau-né dont le code du diagnostic de la CIM-10-CA[§] = Z38.0, Z38.3 ou Z38.6, peu importe sa position.

Remarques

- * Les résultats sont fondés sur le lieu de résidence de la patiente, lequel peut différer du lieu d'hospitalisation.
- † La population d'analyse a été définie précisément pour ce rapport. Reportez-vous à la page 9 pour obtenir des précisions.
- ‡ Le numérateur est un sous-ensemble du dénominateur.
- § Les codes de la CIM-10-CA et de la CCI sont ceux des versions de 2003 et 2006, sauf indication contraire.

Proportion de naissances à l'hôpital selon la catégorie de parité*[§]	
Définition	Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse [†] regroupés selon la parité de la mère (naissances vivantes antérieures : 0, 1-2, 3+), exprimé en proportion du nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse.
Numérateur[‡]	<p>Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse regroupés selon la parité de la mère (naissances vivantes antérieures : 0, 1-2, 3+).</p> <p><u>Critères d'inclusion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 0 : Dossier de nouveau-né lié au dossier de la mère dont les naissances vivantes antérieures[§] = 00. • 1-2 : Dossier de nouveau-né lié au dossier de la mère dont les naissances vivantes antérieures[§] = 01 ou 02. • 3+ : Dossier de nouveau-né lié au dossier de la mère dont les naissances vivantes antérieures[§] ≥ 03.
Dénominateur	<p>Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse dont l'âge gestationnel et l'information sur la parité de l'abrége de la mère sont valides.</p> <p><u>Critères d'inclusion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier de nouveau-né dont l'âge gestationnel ≠ vide, 99 ou ZZ. • Dossier de nouveau-né lié au dossier de la mère dont les naissances vivantes antérieures ≠ vide, 99 ou ZZ.
Proportion de naissances à l'hôpital selon la catégorie d'accouchement prématuré antérieur*[§]	
Définition	Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse [†] dont la mère a accouché prématurément antérieurement (inclut les naissances vivantes et les mortinaissances), exprimé en proportion des nouveau-nés dans la population d'analyse dont la mère a accouché antérieurement (inclut les naissances vivantes et les mortinaissances).
Numérateur[‡]	<p>Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse dont la mère a accouché prématurément antérieurement (inclut les naissances vivantes et les mortinaissances).</p> <p><u>Critère d'inclusion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier de nouveau-né lié au dossier de la mère dans lequel accouchement prématuré antérieur ≥ 01.
Dénominateur	<p>Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse dont l'âge gestationnel est valide et dont la mère a accouché antérieurement (inclut les naissances vivantes et les mortinaissances).</p> <p><u>Critères d'exclusion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier de nouveau-né dans lequel l'âge gestationnel = vide, 99 ou ZZ. • Dossier de nouveau-né lié au dossier de la mère dans lequel accouchement prématuré antérieur = vide, 99 ou ZZ. • Dossier de nouveau-né lié au dossier de la mère dans lequel accouchement à terme antérieur = 00 ET accouchement prématuré antérieur sur l'abrége de la mère = 00. • Dossier de nouveau-né lié au dossier de la mère dans lequel accouchement à terme antérieur = vide, 99 ou ZZ ET accouchement prématuré antérieur sur l'abrége de la mère = 00.

Remarques

* Les résultats sont fondés sur le lieu de résidence de la patiente, lequel peut différer du lieu d'hospitalisation.

† La population d'analyse a été définie précisément pour ce rapport. Reportez-vous à la page 9 pour obtenir des précisions.

‡ Le numérateur est un sous-ensemble du dénominateur.

§ Les éléments de données *Naissances vivantes antérieures*, *Accouchement à terme antérieur* et *Accouchement prématuré antérieur* doivent être soumis obligatoirement à la Base de données sur les congés des patients uniquement en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon en 2006-2007.

Proportion de naissances à l'hôpital selon la catégorie de diabète maternel*	
Définition	Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse[†] regroupés selon la catégorie de diabète maternel (tout type, préexistant ou gestationnel), exprimé en proportion des nouveau-nés dans la population d'analyse.
Numérateur[‡]	Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse regroupés selon la catégorie de diabète maternel (tout type, préexistant ou gestationnel). <u>Critères d'inclusion :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Tout type de diabète : Dossier de nouveau-né lié au dossier de la mère dont le code du diagnostic de la CIM-10-CA[§] est le suivant : <ul style="list-style-type: none"> – Version 2006 : O24.5 à O24.8, peu importe sa position. – Version 2003 : O24.0 à O24.4 ou O24.9, peu importe sa position. • Diabète préexistant : Dossier de nouveau-né lié au dossier de la mère dont le code du diagnostic de la CIM-10-CA[§] est le suivant : <ul style="list-style-type: none"> – Version 2006 : O24.5, O24.6 ou O24.7, peu importe sa position. – Version 2003 : O24.0 à O24.3, peu importe sa position. • Diabète gestationnel : Dossier de nouveau-né lié au dossier de la mère dont le code du diagnostic de la CIM-10-CA[§] est le suivant : <ul style="list-style-type: none"> – Version 2006 : O24.8, peu importe sa position. – Version 2003 : O24.4, peu importe sa position.
Dénominateur	Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse dont l'âge gestationnel est valide. <u>Critère d'inclusion :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier de nouveau-né dans lequel l'âge gestationnel ≠ vide, 99 ou ZZ.
Proportion de naissances à l'hôpital selon la catégorie d'hypertension maternelle*	
Définition	Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse[†] regroupés selon la catégorie d'hypertension maternelle (tout type, préexistante ou gestationnelle), exprimé en proportion des nouveau-nés dans la population d'analyse.
Numérateur[‡]	Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse regroupés selon la catégorie d'hypertension maternelle (tout type, préexistante ou gestationnelle). <u>Critères d'inclusion :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Tout type d'hypertension : Dossier de nouveau-né lié au dossier de la mère dont le code du diagnostic de la CIM-10-CA[§] est O10, O11, O13, O14, O15 ou O16, peu importe sa position. • Hypertension préexistante : Dossier de nouveau-né lié au dossier de la mère dont le code du diagnostic de la CIM-10-CA[§] est O10 ou O11, peu importe sa position. • Hypertension gestationnelle : Dossier de nouveau-né lié au dossier de la mère dont le code du diagnostic de la CIM-10-CA[§] est O13 ou O14, peu importe sa position.
Dénominateur	Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse dont l'âge gestationnel est valide. <u>Critère d'inclusion :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier de nouveau-né dans lequel l'âge gestationnel ≠ vide, 99 ou ZZ.

Remarques

* Les résultats sont fondés sur le lieu de résidence de la patiente, lequel peut différer du lieu d'hospitalisation.

† La population d'analyse a été définie précisément pour ce rapport. Reportez-vous à la page 9 pour obtenir des précisions.

‡ Le numérateur est un sous-ensemble du dénominateur.

§ Les codes de la CIM-10-CA et de la CCI sont ceux des versions de 2003 et 2006, sauf indication contraire.

Proportion de naissances à l'hôpital selon le mode d'accouchement pour les naissances prématurées*	
Définition	Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse[†] classés comme prématurés et regroupés selon le mode d'accouchement (césarienne seulement, tout déclenchement du travail ou accouchement spontané par voie vaginale), exprimé en proportion des nouveau-nés dans la population d'analyse classés comme prématurés.
Numérateur[‡]	<p>Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse[†] classés comme prématurés et regroupés selon le mode d'accouchement (césarienne seulement, tout déclenchement du travail ou accouchement spontané par voie vaginale).</p> <p>Césarienne seulement :</p> <p><u>Critère d'inclusion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier de nouveau-né lié au dossier de la mère dont le code d'intervention de la CCI[§] est 5.MD.60 peu importe sa position pour les interventions qui n'ont pas été abandonnées (Attribut = A) ni pratiquées hors hôpital (Intervention hors hôpital = Y). <p><u>Critère d'exclusion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Déclenchement du travail : Dossier de nouveau-né lié au dossier de la mère dont le code d'intervention de la CCI[§] est 5.AC.30 peu importe sa position pour les interventions qui n'ont pas été abandonnées (Attribut = A) ni pratiquées hors hôpital (Intervention hors hôpital = Y). <p>Tout déclenchement du travail :</p> <p><u>Critère d'inclusion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier de nouveau-né lié au dossier de la mère dont le code d'intervention de la CCI[§] est 5.AC.30 peu importe sa position pour les interventions qui n'ont pas été abandonnées (Attribut = A) ni pratiquées hors hôpital (Intervention hors hôpital = Y). <p>Accouchement spontané par voie vaginale :</p> <p><u>Critère d'exclusion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Césarienne ou déclenchement du travail : Dossier de nouveau-né lié au dossier de la mère dont le code d'intervention de la CCI[§] est 5.AC.30 ou 5.MD.60 peu importe sa position pour les interventions qui n'ont pas été abandonnées (Attribut = A) ni pratiquées hors hôpital (Intervention hors hôpital = Y).
Dénominateur	<p>Nombre de nouveau-nés dans la population d'analyse classés comme prématurés.</p> <p><u>Critères d'inclusion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier de nouveau-né dans lequel l'âge gestationnel < 37 semaines • Dossier de nouveau-né dans lequel l'âge gestationnel ≠ vide, 99 ou ZZ.

Remarques

* Les résultats sont fondés sur le lieu de résidence de la patiente, lequel peut différer du lieu d'hospitalisation.

† La population d'analyse a été définie précisément pour ce rapport. Reportez-vous à la page 9 pour obtenir des précisions.

‡ Le numérateur est un sous-ensemble du dénominateur.

§ Les codes de la CIM-10-CA et de la CCI sont ceux des versions de 2003 et 2006, sauf indication contraire.

Proportion de naissances à l'hôpital selon le mode d'accouchement pour les nouveau nés petits pour l'âge gestationnel*	
Définition	Nombre de nouveau-nés uniques dans la population d'analyse[†] classés comme petits pour l'âge gestationnel et regroupés selon le mode d'accouchement (césarienne seulement, tout déclenchement du travail ou accouchement spontané par voie vaginale), exprimé en proportion des nouveau-nés uniques dans la population d'analyse classés comme petits pour l'âge gestationnel.
Numérateur[‡]	<p>Nombre de nouveau-nés uniques dans la population d'analyse[†] classés comme petits pour l'âge gestationnel et regroupés selon le mode d'accouchement (césarienne seulement, tout déclenchement du travail ou accouchement spontané par voie vaginale).</p> <p>Césarienne seulement :</p> <p><u>Critère d'inclusion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier de nouveau-né lié au dossier de la mère dont le code d'intervention de la CCI[§] est 5.MD.60 peu importe sa position pour les interventions qui n'ont pas été abandonnées (Attribut = A) ni pratiquées hors hôpital (Intervention hors hôpital = Y). <p><u>Critère d'exclusion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Déclenchement du travail : Dossier de nouveau-né lié au dossier de la mère dont le code d'intervention de la CCI[§] est 5.AC.30 peu importe sa position pour les interventions qui n'ont pas été abandonnées (Attribut = A) ni pratiquées hors hôpital (Intervention hors hôpital = Y). <p>Tout déclenchement du travail :</p> <p><u>Critère d'inclusion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier de nouveau-né lié au dossier de la mère dont le code d'intervention de la CCI[§] est 5.AC.30 peu importe sa position pour les interventions qui n'ont pas été abandonnées (Attribut = A) ni pratiquées hors hôpital (Intervention hors hôpital = Y). <p>Accouchement spontané par voie vaginale :</p> <p><u>Critère d'exclusion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Césarienne ou déclenchement du travail : Dossier de nouveau-né lié au dossier de la mère dont le code d'intervention de la CCI[§] est 5.AC.30 ou 5.MD.60 peu importe sa position pour les interventions qui n'ont pas été abandonnées (Attribut = A) ni pratiquées hors hôpital (Intervention hors hôpital = Y).
Dénominateur	<p>Nombre de nouveau-nés uniques dans la population d'analyse dont le poids à la naissance classés comme petits pour l'âge gestationnel.</p> <p><u>Critères d'inclusion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier de nouveau-né dans lequel le poids du patient < 10^e percentile propre à cet âge gestationnel et à ce sexe (consulter les tableaux des percentiles standard de Kramer et coll., 2001**). • Nouveau-né unique : Dossier de nouveau-né dont le code du diagnostic de la CIM-10-CA = Z38.0, peu importe sa position. • Dossier de nouveau-né dans lequel le poids du patient ≠ 0000, 0001, vide ou ZZZZ. • Dossier de nouveau-né dans lequel l'âge gestationnel ≠ vide, 99 ou ZZ. • Dossier de nouveau-né dans lequel l'âge gestationnel est entre 22 et 43 semaines inclusivement. • Dossier de nouveau-né dans lequel le code de sexe = F ou M.

Remarques

* Les résultats sont fondés sur le lieu de résidence de la patiente, lequel peut différer du lieu d'hospitalisation.

† La population d'analyse a été définie précisément pour ce rapport. Reportez-vous à la page 9 pour obtenir des précisions.

‡ Le numérateur est un sous-ensemble du dénominateur.

§ Les codes de la CIM-10-CA et de la CCI sont ceux des versions de 2003 et 2006, sauf indication contraire.

** Michael S. Kramer et coll., A New and Improved Population-based Canadian Reference for Birth Weight for Gestational Age, *Pediatrics* (en ligne), vol. 108, n° 2 (2001), p. 35. Internet : <<http://www.pediatrics.org/cgi/content/full/108/2/e35>> .

Population d'analyse	
Définition	Nouveau-nés vivants sortis d'un hôpital de soins de courte durée (A) et qui ont pu être liés à l'abrégé de sortie de leur mère (B).
Source des données	Base de données sur les congés des patients, Institut canadien d'information sur la santé. (Le Québec ne soumet pas de données à la BDCP).
Nouveau-nés (A)	<p><u>Critères d'inclusion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier de nouveau-né dans lequel le code du type d'établissement analytique = courte durée. • Dossier de nouveau-né dans lequel le code d'entrée = N (nouveau-né). • Dossier de nouveau-né dans lequel la date de sortie se situe entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2007. • Dossier de nouveau-né dont le code du diagnostic de la CIM-10-CA* est Z38.0, Z38.3 ou Z38.6, peu importe sa position <p><u>Critères d'exclusion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier de nouveau-né comportant un code d'interruption de grossesse P96.4 de la CIM-10-CA* dans n'importe quel champ de diagnostic. • Dossier de nouveau-né dont le code ou le numéro de dossier de la mère ou du nouveau-né est invalide.
Mères (B)	<p><u>Critères d'inclusion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier de la mère dans lequel le code du type d'établissement analytique = courte durée. • Dossier de la mère dans lequel le code de sexe = F. • Dossier de la mère dans lequel la date de sortie se situe entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2007. • Dossier de la mère comportant l'un des codes d'accouchement suivants de la CIM-10-CA* : <ul style="list-style-type: none"> – O10 à O16, O21 à O29, O30 à O46, O48, O60 à O75, O85 à O92, O95 ou O98 à O99, dont le 6^e caractère est 1 ou 2, peu importe sa position OU – Z37, peu importe sa position. <p><u>Critères d'exclusion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Non-résidente du Canada : dossier de la mère dont le code de province de résidence = Non-résidente du Canada, manquant, invalide. • Dossier de la mère dont le code ou le numéro de dossier de la mère ou du nouveau-né est invalide. • Intervention d'avortement : Dossier de la mère dans lequel : <ul style="list-style-type: none"> – L'un des codes d'intervention de la CCI* = 5.CA.88, 5.CA.89 ou 5.CA.93 pour les interventions qui n'ont pas été abandonnées, peu importe sa position (Attribut = A) ou une intervention hors hôpital (Intervention hors hôpital = Y) OU – Le code du diagnostic de la CIM-10-CA* = O04, peu importe sa position ET Z37, codifié comme un diagnostic de type 3.
Méthodologie de couplage	<ul style="list-style-type: none"> • Un lien a été établi entre le dossier du nouveau-né et celui de la mère à l'aide du code de dossier de la mère ou du nouveau-né de l'abrégé du nouveau-né et du code de dossier de l'abrégé de la mère. • La validité des couplages a été vérifiée à l'aide d'un ensemble de critères basés sur les dates d'admission et de sortie du nouveau-né et de la mère. • Les mères sorties en 2005-2006 et 2006-2007 ont été prises en considération aux fins de couplage avec un bébé sorti en 2006-2007.

Remarque

* Les codes de la CIM-10-CA et de la CCI sont ceux des versions de 2003 et 2006, sauf indication contraire.